49e ANNÉE. — N° 17.036

DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16 f.	30 f.
France et Colonies...	9 »	17 f.	32 f.
Etranger.....	10	20 f.	40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

SAMEDI 22 FÉVRIER 1919
SAINT MAXIME
SOLEIL: lever 6h55; coucher 5h38
LUNE: D. Q. le 23; nouvelle le 2

Loi des Pensions

Les blessures qui ne se voient pas

L'élaboration de la loi des pensions, à la Chambre, avance cahin-caha, constamment retardée par des discussions sur des cas particuliers qui servent de motifs à des discours interminables; au train dont vont les choses on se demande quand on aboutira.

« Tout vient à point à qui sait attendre », dit-on, mais pour savoir attendre il faut aussi pouvoir attendre, et je sais bon nombre de réformés qui commencent à trouver le temps long et pour cause.

Indépendamment des réformés et des mutilés en instance de réforme dont le droit à pension est indiscutable en raison de leur mutilation même, il y a beaucoup de blessés dont les droits ne seront nettement définis que lorsque la loi sera votée et promulguée.

Je ne fais pas intervenir ici la question du taux de la pension, mais seulement celle du droit à une réparation.

Il importerait que les intéressés fussent le plus rapidement possible fixés sur ce premier point.

Le Parlement est peut-être animé des meilleures intentions, mais s'il les manifestait par moins de paroles en séance, les articles de la loi y gagneraient probablement en clarté.

Il est à désirer, en effet, qu'il n'en soit pas de cette loi comme de pas mal d'autres dont certains articles, dix fois remaniés et amendés, en arrivent à comporter plusieurs interprétations tellement contradictoires, qu'elles nécessitent des circulaires explicatives; cela remettrait aux calendes grecques l'attribution de leur pension aux blessés dont le cas paraît sujet à litige.

Parmi ces derniers, il est une catégorie sur laquelle je veux attirer l'attention, c'est celle des blessés atteints d'une lésion qui, pour être intérieure et n'effectant aucun membre, n'en comporte pas moins des conséquences parfois aussi graves que celles qu'entraîne la perte d'un bras par exemple.

Je ne parle pas à la légère en disant que parfois (je ne veux pas écrire souvent) ces blessés ont été l'objet d'une indifférence coupable de la part de ceux qui, n'ignorant pas leur état, ont manqué, à leur égard, d'une sollicitude qu'à défaut de cœur aurait dû leur dicter le devoir professionnel.

Des quantités de poilus ont été intoxiqués par les gaz, d'autres ont subi des commotions par éclatements d'obus, suivis souvent d'ensevelissement, et souffrent d'ébranlements nerveux; d'autres, dans le froid et l'humidité, dans la boue des tranchées, ont contracté des affections aux poumons; le paludisme et des maladies de foie rapportées d'Orient ont été l'apanage de beaucoup d'autres. Ce sont des blessés dont les blessures ne se voient pas mais entraînent cependant souvent une déchéance physique comparable, je le répète, à la perte d'un membre.

Combien d'entre eux cependant sont sortis des hôpitaux sans passer devant une commission de réforme.

Après quelques semaines de soins médicaux, si leur état s'était amélioré, on les proposait pour un congé de convalescence plus ou moins long, qu'on renouvelait au besoin; après quoi ils étaient ou « paraissaient » suffisamment rétablis pour reprendre leur service, ou bien ils réintégraient un hôpital.

Dans le premier cas, de ceux qui étaient vraiment guéris, nous n'avons pas à nous occuper; mais les autres, ceux qui « paraissaient » seulement guéris ?

Ceux-là retombaient forcément et regagnaient bientôt un nouvel hôpital, puis, comme les « non rétablis » qui y avaient été admis d'emblée, ils en ressortaient bientôt avec une nouvelle convalescence... et ainsi de suite.

Comme cela ne pouvait durer indéfiniment, un beau jour ces blessés passaient devant une commission de réforme qui, s'ils tenaient encore à peu près debout, les classait, en général, dans les services auxiliaires.

La plupart d'entre eux n'y fournissaient d'ailleurs étant donné leur état de santé, qu'un travail médiocre et fréquemment interrompu; mais peu importait, ils attendaient ainsi leur libération sans être *réformés*, tout était là.

Plus tard, ces blessures d'un caractère spécial, ayant des suites éloignées, ceux chez lesquels ces suites se manifestèrent n'eurent aucun moyen de faire valoir leurs droits à des soins gratuits, sinon à une pension.

Voilà la solution à laquelle aboutit le système du versement dans les services auxiliaires adopté trop souvent par les commissions de réforme, et cela par peur des responsabilités.

Beaucoup de ces blessés étaient susceptibles au moins de la réforme n° 2, qui eut réservé leurs droits pour l'avenir en cas d'aggravation de leur état; si elle ne leur a pas été accordée, c'est que les commissions ont craint d'être taxées de trop grande indulgence, voire de coupable faiblesse.

Il a soufflé à un certain moment un vent de « récupération » à outrance; on a vu des médecins inspecteurs envoyés spécialement de Paris, qui voyaient des carottiers partout et « récupéraient » à tour de bras.

De leur côté les commissios de réforme, croyant bien faire en « récupérant » à tout prix, ne prononçaient la réforme que dans les cas où il était pour ainsi dire impossible de la refuser et encombraient les services auxiliaires, voire quelquefois le service armé d'éléments à peu près mutinables.

Je veux espérer que les commissions de réforme qui n'ont plus à « récupérer », s'inspireront d'un tout autre esprit que celui qui anime certaines d'entre elles et qui les porte à opposer avec trop d'âpreté l'intérêt de l'Etat à l'intérêt du blessé ou du malade.

Lorsqu'un infâme gredin passe en cour d'assises, s'il s'élève sur son cas l'ombre d'un doute qui puisse lui être favorable, il en profite; la loi lui réserve les trésors d'une bienveillance infinie.

Je demande qu'il en soit au moins de même pour les braves gens qui ont défendu la France et que lorsqu'il y a doute sur la catégorie de réforme à accorder à un blessé, le doute profite à ce dernier et entraîne le classement dans la catégorie supérieure.

En jugeant dans ce sens, les membres des commissions ne léseront nullement les intérêts de l'Etat, car l'intérêt de l'Etat est avant tout d'être juste envers ceux qui l'ont défendu, et je suis sûr en outre de ne pas me tromper en affirmant qu'en restant dans la bonté on s'écarte rarement des voies de la justice.

Colonel PICOT.

P.-S. — Je prie la personne qui m'a écrit en signant « Une amie de ceux qui souffrent », de bien vouloir me donner son nom et son adresse pour que je puisse lui répondre.

Les faux Rodins

Paris, 20 février. — M. Batillot, homme de lettres, qui a servi d'intermédiaire entre Montagutelli et M. Paul Wertheimer, dans l'affaire des faux Rodins, est inculpé depuis aujourd'hui.

L'attentat contre M. Clemenceau

L'ÉTAT GÉNÉRAL DU BLESSÉ EST TRÈS BON

Paris, 21 février. — Le bulletin suivant a été communiqué le 21 février, à neuf heures du matin :

« *Température, 36°7; pouls, 72. Très bon état général.*

» *FLORAND, LAUBRY, TUFFIER, COMBE, GOSSET.* »

Le président du conseil, qui a passé une très bonne nuit, était très gai ce matin. Il s'est fait mettre au courant des affaires par le général Mordacq et M. G. Mandel. Il a reçu M. Stéphen Pichon, ministre des affaires étrangères, et M. Dutasta, secrétaire général de la Conférence de la paix.

M. Poincaré chez M. Clemenceau

L'état de M. Clemenceau continue à être satisfaisant. On ne signale aucune complication. Le président du conseil se lève et se couche selon sa fantaisie. De superbes gerbes de fleurs sont apportées constamment au président, qui se montre très touché de ces marques de sympathie. A seize heures, le Président de la République, accompagné du général Pénelon et d'un colonel de sa maison militaire, est venu rendre visite à M. Clemenceau et est reparti quelques minutes après.

Message du président Wilson à M. Clemenceau

Paris, 20 février. — M. Clemenceau a reçu aujourd'hui la lettre suivante :

« Son Excellence Monsieur Georges Clemenceau, premier ministre de France et président des préliminaires de la Conférence de la paix.

» Paris, le 20 février 1919.

» Cher Monsieur Clemenceau,

» Je m'empresse de vous envoyer copie du message que je viens de recevoir par sans fil de M. le Président Wilson, exprimant sa profonde sympathie et sa joie de savoir que vous avez échappé à cet attentat.

» J'espère sincèrement que vous vous remettrez rapidement de votre blessure et que vous êtes déjà en bonne voie de guérison.

» Avec l'expression renouvelée de ma profonde sympathie.

» Signé : Robert LANSING. »

Voici le texte du message du président Wilson :

« 20 février, U. S., « George Washington ».

» A Monsieur le secrétaire Lansing.

» Veuillez exprimer à M. Clemenceau ma profonde sympathie et ma joie de savoir sa vie sauve.

» J'espère sincèrement que les premières nouvelles reçues, disant qu'il a été seulement légèrement blessé, sont entièrement vraies.

» J'ai été profondément ému par la nouvelle de cet attentat.

» Signé : WOODROW WILSON. »

Un télégramme du prince Lwoff

Paris, 20 février. — Le prince Lvoff, président de la conférence politique russe, a adressé le télégramme suivant à M. Clemenceau :

« La conférence politique russe, profondément émue par l'infâme attentat dirigé contre la personne de Votre Excellence, tient à vous exprimer les sentiments d'indignation que lui inspire cet acte odieux, et l'ardent espoir que Votre Excellence pourra bientôt retrouver la libre disposition d'une activité si nécessaire à la paix du monde, au bien de la France et de l'humanité.

» Signé : Prince LVOFF, président. »

Adresse de l'Académie française

Paris, 20 février. — A l'unanimité, l'Académie française a voté le texte d'une Adresse ainsi conçue :

« L'Académie française, en apprenant l'attentat dont M. Clemenceau a été victime, s'est associée à la légitime indignation qui s'est emparée du pays tout entier, et le prie d'agréer tous ses vœux de prompt rétablissement. »

Adresse de M. Taft à la France

San-Francisco, 20 février. — L'ancien président des Etats-Unis, M. Taft, a adressé au peuple de France au nom de la « Ligue pour renforcer la paix », le télégramme suivant :

« Nos cœurs vont à vous. Nous prions pour que la vie de votre plus grand chef d'Etat soit épargnée et qu'il puisse mener à bonne fin l'œuvre puissante qu'il a prise en main.

» Signé : Pour la Ligue pour renforcer la paix,

» William H. TAFT. »

Un câblogramme de M. Baker

Washington, 20 février. — M. Baker, ministre de la guerre, a télégraphié à M. Clemenceau un message de sympathie, ajoutant : « Le génie et la détermination que vous avez si splendidement mis au service du monde entier ont fait de tous vos débiteurs. Puisse ce même esprit vous faire triompher de la balle des assassins et vous sauver, afin de vous rendre de nouveau au service de la France et du monde. »

Premiers commentaires de la presse allemande

Bâle, 20 février. — On mande de Berlin :

Le « Worvaerts » écrit, au sujet de l'attentat contre M. Clemenceau :

« La politique de M. Clemenceau constitue le plus grave et le plus menaçant danger pour l'avenir pacifique de l'Europe, et c'est comme telle que l'ont jugée les socialistes français. Mais l'attentat commis contre le vieil homme d'Etat, d'où qu'il vienne, n'est pas le moyen de réaliser le vœu de mettre un terme à cette politique. On doit craindre plutôt que cet attentat n'excite encore davantage le nationalisme français. En vertu de sa Constitution actuelle, le peuple français, par la pression de l'opinion publique, peut modifier le courant de sa politique. Malheureusement, tel n'a pas été le cas jusqu'à présent et cet attentat n'est pas de nature à provoquer une pareille transformation ou à renforcer un mouvement de réforme. »

Les autres journaux disent de même, que l'hostilité de M. Clemenceau contre l'Allemagne n'est pas un motif pour ne pas avoir l'attentat en horreur.

Le capitaine Bouchardon interroge Cottin

Paris, 20 février. — Cette après-midi, après que M. Deiss, juge d'instruction, eût signé son ordonnance de désaisissement, le capitaine Bouchardon, assisté du capitaine Thibault, greffier, a fait subir l'interrogatoire d'identité à Cottin, qu'il a inculpé de tentative d'homicide volontaire, avec préméditation et guet-apens. Cottin a choisi comme défenseur Me Oscar Bloch, qui déjà, devant le conseil de guerre, assista l'institutrice Hélène Brion.

Les antécédents de Cottin

Paris, 20 février. — Au moment où il vint loger à l'hôtel Bizoulat, Cottin travaillait non loin de la rue du Marché comme menuisier dans une ancienne usine d'aviation transformée depuis la guerre. Il y resta peu de temps; il déclara avoir travaillé ensuite pour le compte d'une Société ouvrière du Faubourg-Saint-Antoine. Dans ces derniers temps il paraissait ne plus travailler régulièrement; il sortait de chez lui plus tard le matin. A l'usine Cadoret, où Cottin avait travaillé, on dit : « Nous avons eu Cottin quelques jours parmi nos ouvriers, exactement du 23 septembre au 5 octobre 1918. C'était un ouvrier menuisier sans qualités extraordinaires, mais faisant son travail. Il nous paraît faire preuve de mauvais esprit, et nous avons dû lui donner son compte le 5 octobre avec quatre de ses collègues, parmi lesquels un véritable anarchiste, à la suite d'un montage de têtes qui aurait pu avoir des conséquences regrettables. »

Dreyfus reste incarcéré

Me Izouard a présenté une demande de mise en liberté provisoire de son client, l'artiste peintre Dreyfus, arrêté en même temps que Cottin. Cette requête a été repoussée.

Le mystérieux visiteur

Paris, 21 février. — La police s'attache à la découverte du visiteur que Cottin reçut la veille au soir de l'attentat. Au cours de l'interrogatoire que M. Tanguy fit subir à Cottin, le commissaire de la police judiciaire tâcha d'obtenir du meurtrier un renseignement quelconque sur l'identité de ce visiteur inconnu. A chaque nouvelle question de M. Tanguy, Cottin répétait invariablement :

« Je ne connais point cet homme, je l'ai rencontré une fois dans une gare. Nous avons causé ensemble, il avait les mêmes idées que moi. Cela me satisfaisait. Je n'avais pas à lui demander son nom. Je me suis contenté de lui donner l'hospitalité chez moi.

— Mais vous ne lui avez jamais donné l'hospitalité; vous l'avez reçu seulement trois fois chez vous pendant deux heures.

— Je vous répète que je ne le connais point et que je ne sais pas ce qu'il fait, persista à répondre Cottin.

On ne put tirer de lui autre chose.

Cottin, qui à l'hôtel du Grand-Montrouge ne recevait d'autres visiteurs que les membres de sa propre famille, avait reçu pour la première fois, il y a une huitaine de jours, la visite de ce personnage inconnu. C'était le soir. Cottin, dans la salle de consommation de l'hôtel, achevait de dîner, lorsqu'un homme paraissant âgé de vingt-quatre à vingt-cinq ans, grand, blond, mince, coiffé d'une casquette portant l'insigne en métal d'un groupement sportif, pénétra dans la salle. Il s'avança vers Cottin, à qui il tendit la main et s'assit près de lui. Une courte conversation à voix basse s'engagea. Puis les deux hommes se levèrent, prirent l'escalier conduisant au premier étage et s'enfermèrent tous les deux dans la chambre de Cottin. Ils y restèrent deux heures. Après quoi, l'homme blond partit. Il revint dimanche dernier, à la même heure. De nouveau Cottin et lui s'enfermèrent dans la chambre, au premier étage.

Enfin, mardi soir, le personnage blond apparut pour la troisième fois, et de nouveau s'enferma avec Cottin pendant plus de deux heures. De sa chambre, proche de celle de Cottin, l'hôtelière entendit remuer des meubles et des paniers, mais ne put distinguer la conversation des deux hommes, conversation dont elle ne percevait que le chuchotement. Quel était cet homme blond ?

Le pistolet

Paris, 21 février. — C'est inutilement que les magistrats ont cherché à obtenir de Cottin le nom du soldat qui, d'après l'inculpé, lui aurait donné ou vendu le pistolet automatique dont il s'est servi pour tirer sur M. Clemenceau. « Je ne connais point le nom de ce soldat. Je l'ai rencontré dans la rue, » répond simplement Cottin.

D'autre part, il est établi par l'enquête que Cottin possédait un pistolet depuis deux mois au moins. Il y a deux mois, en effet, une après-midi, alors que Cottin était dans sa chambre à l'hôtel, une détonation retentit au premier étage, puis un bruit de vitre brisée. L'hôtelier et l'hôtelière se précipitèrent dans la chambre de Cottin. Celui-ci tenait à la main un pistolet automatique. Une vitre de la fenêtre était brisée.

« C'est une maladresse, déclara le locataire. Tout à l'heure, en sortant mon pistolet l'un tiroir, il est parti entre mes mains et une balle a traversé la chambre. »

Or, on sait que, au cours de son premier interrogatoire, Cottin avait déclaré ne posséder ce pistolet que depuis peu de jours, et s'être essayé dans sa propre chambre, la veille même de l'attentat, au maniement de cette arme. On voit donc que les essais du meurtrier et peut-être la préméditation remontaient beaucoup plus loin. Mais d'où venait ce pistolet ?

A la Chambre belge

Bruxelles, 21 février. — Le président, M. Poullet, que la Chambre écoute debout, dit la joie ressentie par le Parlement national en apprenant que le président du conseil français a échappé à l'attentat dirigé contre lui. Il fait des vœux pour son prompt rétablissement.

M. Jaspar, ministre des affaires économiques, au nom du gouvernement, s'associe à ces paroles. Le ministre espère aussi que d'ici peu le grand ami de la Belgique sera rétabli.

A Compiègne

L'auteur de l'attentat contre M. Clemenceau a grandi à Compiègne aux côtés d'un père exalté, fulminant sans cesse contre la société, apportant à son foyer l'écho des lieux communs de réunions publiques, brave homme au fond, dont les théories sont plus près du cœur que de la raison, mais jetant sans s'en douter une semence dangereuse dans un cerveau d'enfant.

Un instituteur qui a été le maître d'école d'Emile Cottin a dit : « Il était avant tout indiscipliné, bien que bon élève. Sa nature était extrêmement impressionnable. Il avait sous ce rapport, quelque chose de maladif. »

Le chef d'une Société musicale à laquelle Cottin appartenait résume son opinion de la même manière : « C'était un garçon incapable non pas d'obéir, mais de supporter la moindre observation. Je l'observais souvent, et un petit incident significatif vint confirmer mon jugement : parce que, sachant qu'il avait les poumons faibles, je voulais qu'il jouât de l'alto et non du bugle, il entra en rébellion. Finalement il ne vint plus à nos réunions. C'était, en imagination, l'éternel persécuté. »

M. Constant, greffier suppléant du tribunal, secrétaire du Conseil de prud'hommes, était en relations avec le père du jeune homme, conseiller prud'homme, et avec Emile lui-même. Il a eu l'occasion de se rendre compte de ce qu'on croyait alors être de simples travers :

« Emile Cottin, dit M. Constant, ne pouvait comprendre le sentiment de la soumission quelle qu'elle fût. Avec de telles dispositions, il était fatal qu'il se laissât endoctriner par des apôtres de l'anarchie. A côté de ces graves défauts, il n'était pas dépourvu de qualités, puisque à deux reprises il accomplit des actes de dévouement. Une fois, en 1915, pendant un bombardement par canon allemand à longue portée, une personne de Compiègne fut atteinte par un éclat d'obus et eut une jambe coupée. Emile Cottin eut seul le courage d'aller relever la blessée, la pansa, et ne la quitta que lorsqu'un médecin fut arrivé. Une autre fois, il se jeta à l'eau pour sauver un de ses camarades de régiment en train de se noyer dans la Loire. »

La nouvelle de l'attentat a provoqué chez la plupart des habitants de Compiègne ayant connu Emile Cottin cette exclamation : « C'était un garnement qui devait finir par un mauvais coup ! »

La ligne aérienne Paris-Bordeaux-Biarritz

Paris, 20 février. — La ligne sera ouverte le 1er mars, par les soins de l'aviation militaire.

Itinéraire : Le Bourget, Etampes, Orléans, Romorantin, Châteauroux, Angoulême, Bordeaux. Elle sera ultérieurement continuée jusqu'à Biarritz, avec Cazaux comme terrain intermédiaire.

LES ÉVÉNEMENTS D'ALLEMAGNE

LA SITUATION EST GRAVE DANS LE BASSIN DE LA RUHR

Les mineurs refusent de reprendre le travail sous le gouvernement Ebert-Scheidemann et livrent bataille aux troupes

Bâle, 20 février. — D'après les journaux de Berlin, la situation s'est aggravée dans le bassin de la Ruhr. Il y a eu de violents combats entre les spartakistes et les troupes gouvernementales. Bottrop a été occupé par les spartakistes après une bataille acharnée contre les gardes civiques. Barment a été aussi occupée par les spartakistes. Samedi, les troupes du gouvernement sont entrées dans Essen, centre du mouvement révolutionnaire. Les spartakistes sont décidés à fonder une république occidentale, et le gouvernement ne retire pas ses troupes.

Bâle, 20 février. — A Hanau, les troubles ont continué mercredi. Dans la matinée, des adolescents, en grande partie déguisés en soldats, ont pillé un lazaret qui avait été transféré à Philipruhe, ainsi que plusieurs appartements et le château du Landgraf. Dans l'après-midi, sur la Burgerplatz, des fusillades se sont produites entre les troupes gouvernementales et des soldats indisciplinés. Huit morts sont restés sur le terrain.

Bâle, 20 février. — On mande d'Essen :

« Environ 70 % des équipes de mineurs sont en grève. 25 % environ des équipes chôment sur la totalité du bassin de la Ruhr. »

150,000 chômeurs

Londres, 20 février. — Une façon de Parlement improvisé, constitué par les socialistes indépendants et les communistes des conseils des travailleurs, a décidé de proclamer la grève générale industrielle et minière dans la région de la Ruhr et d'exiger le retrait des troupes du gouvernement et la socialisation immédiate des mines.

Zurich, 21 février. — Dans le bassin de la Ruhr on estime à 150,000 le nombre des chômeurs. 140 puits de mines sont abandonnés; plusieurs ont été saccagés.

La résolution des mineurs

Bâle, 21 février. — Les mineurs communistes de la Ruhr se montrent résolus. Les délégués, réunis à Essen, ont décidé de propager la grève par tous les moyens. Ils ont renouvelé leur décision de ne plus livrer une tonne de charbon sous le gouvernement Ebert-Scheidemann, et déclarent ne vouloir reprendre le travail que lorsque le gouvernement actuel sera renversé.

Les combats se multiplient

Copenhague, 21 février. — Des combats acharnés s'engagent partout dans la région de la Ruhr.

A la suite d'un combat, les spartakistes ont réussi à occuper la gare d'Elberfeld, interrompant ainsi toute communication avec Spa à trois heures, hier.

Une expédition de répression

Bâle, 21 février. — Le gouvernement allemand prépare une expédition contre les mineurs de la Ruhr, semblable à celle qui le rendit maître de Hambourg. On signale déjà la présence de troupes gouvernementales au sud de la Lippe et à l'est de Bochum. Une brigade est arrivée également à Munster.

Bâle, 21 février. — On mande de Weimar :

« L'effectif des troupes qui avancent sur le bassin de la Ruhr est porté à 35,000 hommes. La mobilisation totale ne sera terminée qu'au milieu de la semaine prochaine. »

Un coup de force des sans-travail à Brunswick

Londres, 21 février. — Une centaine de sans-travail sont entrés de force dans le Parlement de Brunswick, ont démoli tous les meubles et enseveli tous les débris.

L'émeute a duré deux heures.

Hindenburg acclamé

Amsterdam, 20 février. — On mande de Berlin :

« A son arrivée à Kolberg, nouveau siège du quartier général allemand, le maréchal Hindenburg a été accueilli par les acclamations de la foule qui a chanté le « Deutschland uber alles ». Le maréchal Hindenburg a paru au balcon de l'hôtel et a remercié les manifestants. »

L'effectif de la future armée allemande

Bâle, 21 février. — On mande de Berlin :

« Le ministre de la défense nationale a déjà établi le projet de formation d'une armée permanente. L'effectif s'élèvera à 150 à 175,000 hommes, soit une brigade par province. »

Les victimes des troubles de Berlin

Bâle, 21 février. — On mande de Berlin :

« Pendant les troubles de Berlin, en janvier, 9 millions de marks de dommages ont été causés suivant les réclamations présentées pour dommages et intérêts. Le nombre des victimes est estimé à 437 morts et plus de 300 blessés. »

Les spartakistes maîtrisés à Munster

Bâle, 21 février. — On mande de Munster :

« Les troupes gouvernementales ont dû prendre d'assaut, le 19 au matin, la gare et le bâtiment de la police pour nettoyer les derniers nids de spartakistes. Grâce à l'intervention énergique du C. O. S. et du corps de la Sûreté, on a réussi à réprimer un soulèvement « d'une certaine importance. »

A Mulheim, les spartakistes enlèvent la caisse

Bâle, 21 février. — On mande de Bochum :

« La réserve d'argent de la banque d'empire de Mulheim a été saisie par les spartakistes. »

La Bavière renonce à une partie de ses privilèges

Bâle, 21 février. — A Weimar, à la commission des Etats, la Bavière a renoncé aux timbres postaux particuliers et au droit des ambassades propres.

Le prince Joachim expulsé de Bavière

Bâle, 21 février. — On mande de Munich :

« Le prince Joachim de Prusse, arrêté hier avec sa femme, sera conduit sous escorte à la frontière de Prusse. »

Le prince Joachim, qui est le plus jeune fils de Guillaume II, a été arrêté à cause de ses relations avec les spartakistes. On a découvert que les conservateurs se servent des spartakistes pour leurs menées, et les aident avec de fortes sommes d'argent.

L'ARMISTICE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE ALLEMANDE

Bâle, 21 février. — A l'Assemblée nationale, répondant à diverses critiques relatives à la demande de 25 milliards de crédits et aux clauses de l'armistice, le ministre Gotheim a dit :

« Le député Traub a voulu voir une politique de désespoir dans notre acceptation des conditions de l'armistice terriblement lourdes. Nous ne l'avons fait qu'après une discussion très approfondie, et parce que nous nous trouvons précisément dans une situation désespérée. Une conception qui a fait faillite, celle « qu'une épée » bien aiguisée » était la meilleure garantie de la paix, et la folie des grandeurs de notre politique navale ont fait que notre politique étrangère était dirigée finalement non par des diplomates mais par des généraux et des amiraux. C'est la faute de l'ancien régime et de tous ceux qui se sont rangés à ses côtés. »

M. Erzberger a déclaré :

« Nous poursuivons dans la commission d'armistice une politique de froide raison et de droit clair. Chercher à changer en quoi que ce soit les accords du 9 novembre, c'est aggraver de façon irresponsable la situation du peuple allemand. (Vives approbations sur les bancs de la majorité.)

» Les quatorze points de M. Wilson n'ont pas été transgressés; il était parfaitement injustifié de nous reprocher la constitution d'une commission pour enquêter sur un traitement des prisonniers de guerre contraire au droit des gens; au point de vue allemand, précisément, cette commission était absolument nécessaire. Les plaintes qui ont été élevées contre l'Allemagne se sont révélées absolument inexactes dans la très grande majorité des cas. »

A noter cette remarque du député Kahl, du parti populaire allemand :

« Nous ne pouvons pas reconnaître avoir commis une injustice envers la France en 1871. »

En Russie

Lutte acharnée sur le front esthonien

Londres, 20 février. — On mande d'Helsingfors, que la bataille continue acharnée sur le front esthonien. Les Esthoniens ont été obligés de se retirer près de Pskoff, sous le feu de l'artillerie et les attaques de l'infanterie. Les Esthoniens seront obligés bientôt d'évacuer Kalnask, sur le golfe de Riga. Les défenseurs sont très à court de munitions. Les troupes de Trotzky sont bien équipées.

Une grande victoire polonaise

Genève, 20 février. — **On télégraphie de Varsovie que les Polonais ont remporté une grande victoire près de Kovel. L'armée du général Ryds a occupé Massiewicz, battant les bolcheviks, leur prenant 150 canons, 10 trains et une grande quantité de munitions et de vivres.**

LES FRANÇAIS A MOSCOU

Stockholm, 20 février. — Les voyageurs français arrivés de Moscou déclarent qu'environ cinq cents Français restent encore à Moscou, ainsi qu'une centaine d'Anglais. Vingt et un fusiliers marins anglais avec un colonel, faits prisonniers au Caucase, sont récemment arrivés. Un major britannique est encore emprisonné. Les prisonniers sont nourris deux fois par semaine par les Français, la nourriture de la prison étant absolument insuffisante.

La ligne de Bordeaux-Odessa

Milan, 21 février. — Une réunion de nombreuses personnalités du commerce et de l'industrie a eu lieu à la Chambre de commerce; elle s'est occupée du projet de la ligne de Bordeaux à Odessa. Un comité a été constitué pour agir en faveur du projet, et particulièrement pour la construction immédiate de la partie franco-italienne.

En Pologne

RECONNAISSANCE A FOCH

Bâle, 20 février. — On mande de Varsovie :

« La presse polonaise salue avec enthousiasme l'intervention de Foch, qui a amené le detrait des troupes allemandes de la Prusse polonaise. La Pologne, qui a toujours désiré vivre en paix avec l'Allemagne, s'abstiendra de toute nouvelle offensive. »

La Conférence de la paix

L'examen des questions financières

Paris, 20 février. — La commission financière s'est réunie cette après-midi, au ministère des finances, sous la présidence de M. Crespi. Elle a continué l'examen des questions présentées par les délégués. Elle a décidé de se réunir de nouveau le lundi 24, à 4 heures 30.

La commission des affaires polonaises

Paris, 20 février. — La commission des affaires polonaises s'est réunie cette après-midi. Elle a élu président M. Jules Cambon. La commission a abordé l'examen des questions polonaises et a décidé de se réunir à l'avenir sur convocation de son président.

Les Allemands attendent les préliminaires de paix pour la semaine prochaine

Zurich, 21 février. — Les milieux officiels assurent que dans les milieux politiques de Weimar on croit à la possibilité de la conclusion des préliminaires de la paix dans le courant de la semaine prochaine.

Des arbres fruitiers allemands pour la Somme

Paris, 21 février. — D'après le radio de Nanen, des officiers français et anglais, qui parcourent actuellement à cheval les villes saxonnes, ont commandé à des pépiniéristes, au compte de l'Allemagne, des arbres fruitiers pour la région de la Somme, afin de pouvoir ainsi restaurer les vergers détruits en France.

Les massacreurs des Arméniens et des Syriens poursuivis

Constantinople, 21 février. — Le général allemand Liman von Sanders est mis en jugement pour avoir présidé aux massacres des Arméniens et des Syriens pendant la guerre.

D'autre part, la cour martiale de Constantinople juge trois fonctionnaires ottomans : Kemal Kaïmacan, maire; Tewfik, chef de la gendarmerie de Yorgat, village arménien; Feyaz, directeur d'un journal payé par les Allemands, qui avaient organisé des massacres d'Arméniens.

Ces mises en jugement ont été ordonnées par le général Franchet d'Espérey dès son entrée, samedi dernier, à Constantinople. D'autres inculpations suivront.

A LA CHAMBRE

Le droit syndical des fonctionnaires

et la capacité civile des syndicats professionnels

Paris, 21 février. — La Chambre discute la proposition déjà adoptée par le Sénat sur l'extension de la capacité civile des Syndicats professionnels.

M. Colliard, ministre du travail, demande à la Chambre de voter l'adjonction suivante :

« Toutefois, dans les administrations publiques de l'Etat, des départements et des communes, la cessation concertée du travail entraîne la rupture du contrat de travail. »

Il s'agit, dit M. Colliard, d'empêcher la grève des fonctionnaires. Les fonctionnaires ont, en effet, des garanties de sécurité que n'ont pas les travailleurs de l'industrie privée.

Leur contrat de travail n'est pas rupt!ble par des préavis de trois jours, huit jours ou un mois. De plus, leurs fonctions ne sont accordées qu'après concours ou examen.

M. Lauche, rapporteur, fait remarquer que le droit de grève est absolument indépendant du droit syndical.

Ce n'est pas, dit-il, le moment de discuter cette question qui serait mieux à sa place dans une loi générale : le contrat de travail des fonctionnaires. La loi actuelle, en exceptant du droit syndical les agents d'autorité, donne d'ailleurs toute garantie.

Un membre de la Droite, M. Leroile, soutient aussi que le fait de grève, aussi bien dans l'industrie que dans les services publics, est absolument indépendant du droit syndical. Ce n'est pas le moment de le discuter. Comme la majorité de la commission, il est d'ailleurs hostile au droit de grève des fonctionnaires.

M. Sibille : Les douaniers et forestiers auront-ils le droit syndical ou seront-ils assimilés aux militaires des armées de terre et de mer ?

Le rapporteur : D'accord avec le gouvernement, je déclare que les douaniers et forestiers ont le droit syndical, et je remercie M. Sibille de m'avoir fourni l'occasion de le dire. Les douaniers et les forestiers ont rendu les plus grands services au pays pendant la guerre. Ils ont droit à sa reconnaissance. (Très bien ! très bien !)

Le ministre accepte la disjonction du paragraphe qu'il avait proposé, et l'on passe au vote des articles du projet.

L'article 1er modifie de la manière suivante les articles 4, 5, 6 et 7 de la loi du 21 mars 1884, relative aux Syndicats professionnels :

« Les femmes mariées exerçant une profession ou un métier peuvent, sans l'autorisation de leur mari, adhérer aux Syndicats professionnels et participer à leur administration et à leur direction. »

» Les Syndicats professionnels jouissent de la personnalité civile. Ils ont le droit d'ester en justice et d'acquérir sans autorisation, à titre gratuit ou à titre onéreux, des biens meubles ou immeubles.

» Les Unions de Syndicats jouissent des mêmes droits. Leurs immeubles, meubles et fonds spécialisés pour leurs réunions, leurs bibliothèques, cours d'instruction professionnelle, écoles d'apprentissage, œuvres de mutualité, de solidarité, de chômage sont insaisissables. »

Il est ajouté à la loi du 21 mars 1884 un article 9 nouveau ainsi conçu :

« Art. 9. La présente loi est applicable aux professions libérales, ainsi qu'aux fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat, des départements, des communes et des services publics, à l'exception toutefois des catégories ci-après :

» 1. Militaires de tous grades des armées de terre et de mer en activité de service.

» 2. Fonctionnaires et agents de la police.

» 3. Magistrats de l'ordre judiciaire.

» 4. Préfets et sous-préfets. »

Cet article, le principal de la loi nouvelle, est adopté sans discussion.

L'ensemble est adopté à mains levées.

L'HABILLEMENT des hommes libérés

Paris, 20 février. — Par une nouvelle circulaire en date de ce jour, M. Abrami fait savoir que les dispositions de la circulaire du 21 décembre 1918, parue à l' « Officiel » du 22, relative à l'habillement des hommes libérés des classes 1897 et plus anciennes, ainsi que celle de toutes les circulaires réglementant l'habillement des hommes libérés, sont applicables aux 3, 4, 5 et 6e échelons, c'est-à-dire aux militaires assimilés aux classes 1897 et plus anciennes par le jeu de nouvelles catégories de majoration, ainsi qu'aux militaires des classes 1898 à 1906 inclus ou assimilés à ces classes.

En Espagne

La politique marocaine de l'Espagne va changer

Madrid, 19 février. — Le comte de Romanones, parlant de la question de Tanger, a déclaré :

« L'Espagne n'a pas refusé de signer le statut de Tanger, mais la guerre l'a empêchée de le signer. Il faut que l'opinion publique se place unanime aux côtés du gouvernement pour défendre les droits plus que sacrés de l'Espagne. »

Le marquis de Lima, conservateur, demanda :

— On va donc rompre avec Raisouli ?

Le comte de Romanones a répondu :

— Rompre, non, mais changer.

Madrid, 20 février. — La discussion sur la question marocaine a continué aujourd'hui à la Chambre. Répondant à un député condamnant les accointances des gouvernements qui se sont succédé avec Raisuli, M. de Romanones a répondu : « J'assume la responsabilité de l'entente conclue avec Raisuli, car c'est moi qui l'ai commencée. C'est grâce à Raisuli que nous sommes allés à Larache, à Alcazar et à Kivir. Il nous fallait ou une politique militaire plus intense ou une politique d'entente avec Raisuli. Nous avons choisi l'entente. D'ailleurs, Raisuli n'est pas considéré dans les sphères officielles françaises comme un ennemi de la France. »

M. de Romanones a ajouté : « La France n'a pas pris en mauvaise part notre occupation du cap Jubi, qui est situé dans la zone espagnole. L'occupation terminée, il sera également nécessaire qu'aucun gouvernement espagnol ne fasse rien qui puisse contrarier la France. Les politiques des deux pays sont concordantes. Quant à l'avenir, le gouvernement suivra envers Raisuli une politique différente, parce que l'Espagne a maintenant la plus grande liberté d'action. Le gouvernement français s'est montré reconnaissant envers le gouvernement espagnol de son attitude à l'égard d'Abd-el-Ralek. J'ajoute qu'autrefois notre zone était considérée par les Espagnols comme un os à ronger. Or, aujourd'hui, on nous envie cet os. Notre zone est d'un prix inestimable, non seulement à cause de son étendue, mais encore parce qu'elle est le prolongement de nos côtes et une garantie pour le régime méditerranéen. Ce serait une sottise de la part de l'Espagne que d

Dépêches de la Nuit

L'ATTENTAT contre M. Clemenceau

Cottin à l'instruction

Paris, 20 février. — Ce matin, à dix heures, Emile Cottin, l'auteur de l'attentat commis hier contre M. Georges Clemenceau, président du conseil, a été extrait de la prison de la Santé et conduit au palais de justice dans le cabinet de M. Mouton, directeur de la police judiciaire, où M. Deis, juge d'instruction, a fait subir à l'inculpé un nouvel interrogatoire.

Cottin, qui souffrait encore aux oreilles des coups donnés par la foule, a dû être soigné par le docteur Paul, médecin légiste. Après avoir reçu des soins, l'inculpé a déclaré au juge d'instruction qu'il était très fatigué, et il n'a rien voulu dire. Cottin a été reconduit au dépôt.

M. Deis a ensuite entendu plusieurs témoins qui ont assisté à l'attentat, notamment les agents qui ont arrêté le meurtrier.

Cottin aura affaire au capitaine Bouchardon

Vu l'état de siège et attendu que tout attentat contre un chef du gouvernement peut être considéré comme attentat contre la sûreté intérieure de l'Etat, la loi reconnaît la compétence du conseil de guerre. C'est donc la justice militaire qui va continuer l'instruction ouverte. Ainsi en a décidé M. Ignace, sous-secrétaire d'Etat à la justice militaire, qui, dès hier, avait suivi l'enquête menée par les magistrats civils. La justice militaire va informer dès que l'enquête préparatoire du parquet sera terminée. L'information sera menée très rapidement par le 3e conseil de guerre. Le capitaine Bouchardon, qui en est le rapporteur, aura, dès ce soir, le dossier entre les mains.

Les recherches opérées jusqu'ici n'ont point établi que Cottin ait agi sur l'ordre des groupes anarchistes, et que l'attentat ait été concerté entre eux et l'assassin, actuellement sous les verrous. Le premier examen des pièces et documents saisis dans les visites domiciliaires ne font pas connaître les fils d'un complot.

Il est, d'autre part, acquis que ces milieux anarchistes et libertaires étaient travaillés, surtout depuis quelque temps, par les idées bolchevistes et communistes, si bien qu'il y a plus d'une semaine que le 6e conseil de guerre de Paris, dans la personne du capitaine Gribault, fut chargé d'ouvrir une information pour excitation de militaires à la désobéissance et au meurtre et sur les menées anarchistes, en vertu de la loi de 1896.

Aujourd'hui, à midi, le capitaine Gribault a remis à la police judiciaire un mandat d'amener contre un des militants libertaires, Content, chez qui, ce matin, à six heures, un commissaire de police avait perquisitionné. Content a été arrêté à deux heures et mis à la disposition du capitaine Gribault.

C'est l'ensemble de ces faits qui a décidé le gouvernement à remettre cette double information entre les mains de la justice militaire, et un seul officier rapporteur conduira l'enquête judiciaire. Incessamment, le juge d'instruction M. Deis devra être dessaisi de l'information contre Cottin, l'assassin du président du conseil.

8 milliards 1/2 de dépenses pour le deuxième trimestre 1919

Paris, 20 février. — Le ministre des finances vient de déposer le projet de crédits provisoires concernant les dépenses militaires et les dépenses exceptionnelles des services civils du deuxième trimestre 1919.

Le total des propositions s'élève à 8 milliards 577 millions 380,274 francs, en diminution de 257 millions et demi sur les crédits du premier trimestre, et de 3 milliards 656 millions et demi sur ceux du quatrième trimestre de 1918. Les dotations demandées pour les services militaires sont sensiblement inférieures à la moitié du chiffre qu'elles atteignaient au moment de la suspension des hostilités (5 milliards 109 millions au lieu de 11 milliards 410 millions); la diminution par rapport au quatrième trimestre de 1918 ressort à 6 milliards 301 millions, et résulte notamment des mesures de démobilisation de la révision des programmes de fabrication, de l'utilisation des approvisionnements de matériels existants. Cette diminution a été absorbée à concurrence de 825 millions par les dépenses afférentes au réaménagement industriel, et de 1 milliard 955 millions et demi par les besoins des régions libérées.

A LA CHAMBRE

L'attentat contre M. Clemenceau

La séance est ouverte sous la présidence de M. Paul Deschanel, qui prend aussitôt la parole en ces termes :

« Je suis heureux de vous dire que l'état de M. le Président du conseil continue à s'améliorer et que son entourage est entièrement rassuré. Je lui envoie, en notre nom à tous, l'assurance de notre cordiale sympathie et de nos vœux. » (Vifs applaudissements.)

LA LIQUIDATION DES STOCKS

On adopte un projet de loi relatif au fonctionnement de l'Office de la liquidation des stocks. D'après ce projet, le ministre des finances est chargé de vendre, au mieux des intérêts du trésor et des intérêts économiques de pays, les animaux, matières, objets, denrées et approvisionnement de toutes sortes constitués en vue des besoins de la guerre par les services de l'Etat, et qui ne seront pas conservés par ces services pour les besoins ultérieurs. Le projet institue également un comité de surveillance et de contrôle de la liquidation des stocks.

LES PENSIONS MILITAIRES

On reprend ensuite la discussion de la loi sur les pensions militaires.

La Chambre adopte l'article 25 relatif à la jouissance de l'allocation pour les ascendants. On revient alors à l'article 22, deux fois déjà renvoyé à la commission.

La commission propose un nouveau texte au paragraphe premier, qui exige la nationalité française pour les attributaires des pensions.

M. Tissier se fait l'avocat des Garibaldiens, et M. Emmanuel Brousse, des volontaires catalans tombés sous nos drapeaux.

Ces soldats, dit le sous-secrétaire d'Etat sont tombés sous l'uniforme français, leurs veuves bénéficient de la loi des pensions. Quant aux ascendants des étrangers tombés pour la France, le gouvernement prépare un projet.

L'article 22 est adopté.

L'article 26 dispose que si le père et la mère ont perdu plusieurs enfants des suites de blessures reçues ou de maladies contractées ou aggravées sous les drapeaux, l'allocation sera augmentée de 100 francs pour chaque enfant décédé, à partir du second inclusivement.

L'article 26 est adopté.

D'après l'article 27, à défaut du père et de la mère, l'allocation sera accordée aux grands-parents. Elle sera, dans chaque ligne, de 300 francs pour le grand-père et la grand'mère conjointement et de 600 francs pour la grand'mère veuve. Chaque grand-parent ou chaque couple de grands-parents ne pourra recevoir qu'une seule allocation.

M. Jules Delahaye, pour venir en aide aux familles nombreuses, propose que l'allocation soit augmentée de 100 francs par chaque petit-enfant décédé à partir du second inclusivement. L'amendement Delahaye est adopté, ainsi que l'article 27.

L'article 28 ouvre les droits des ascendants du premier degré à toute personne qui justifie avoir recueilli, élevé et entretenu l'enfant, orphelin ou abandonné. Dans le cas d'abandon, les parents qui s'en sont rendus coupables sont déchus de leur droit à l'allocation.

Il est adopté, ainsi que l'article 29, d'après lequel l'allocation est accordée pour deux ans, est renouvelable, est incessible et insaisissable.

AU SÉNAT

Le débat sur la vie chère

Paris, 20 février. — Le débat engagé mardi sur la vie chère a repris hier au Sénat; il s'est même élargi par suite de l'intervention de plusieurs membres de la haute Assemblée. Dans ces conditions, M. Boret a dû ajourner à mardi la réponse qu'il se propose de faire aux interpellateurs.

M. Perchot s'est appliqué à déterminer les causes de la cherté de la vie. Pour lui, le meilleur remède consisterait à rétablir la concurrence entre les vendeurs, qui ne réapparaîtra que par la disparition de la crise des transports, et le développement des coopératives de production, la suppression de la taxe.

M. Chastenet envisage la question du point de vue financier et préconise la réduction de notre circulation fiduciaire; il est également d'avis qu'il faut que l'Allemagne paie et par priorité les ravages qu'elle a faits.

M. Peyronnet insiste sur la nécessité d'intensifier notre production agricole.

« En donnant à l'agriculture le moyen de se développer, dit M. Albert Peyronnet, on préparera le retour à l'abondance qui conditionne la diminution de la cherté de la vie. »

MM. Gaston Menier et Charles Deloncle développent la même idée.

Le Sénat a adopté d'autre part :

1° La proposition de résolution de M. Paul Doumer tendant à la nomination d'une commission d'enquête sur les faits de guerre;

2° Le projet de loi relevant l'indemnité temporaire accordée aux petits retraités de l'Etat.

POURSUITES CONTRE M. CH. HUMBERT

Le président du Sénat a communiqué à l'Assemblée une demande d'autorisation de poursuites contre M. Charles Humbert, à la requête du gouverneur de Paris, pour corruption de fonctionnaires.

L'ARMISTICE

Les puissances sont d'accord pour le nouvel armistice

Paris, 20 février. — **Les termes du nouvel armistice que le maréchal Foch doit imposer à l'Allemagne à bref délai ont déjà fait l'objet d'un accord de principe entre les grandes puissances.**

L'attentat dont le président du conseil a été hier la victime ne saurait, en conséquence, compromettre la conclusion rapide et définitive de cet important accord.

Les hostilités suspendues en Pologne

Bâle, 20 février. — On mande de Berlin (officiel) :

Conformément à la convention de prolongation de l'armistice, les hostilités en Pologne ont été suspendues le 17 février au matin.

La reprise des courses

Paris, 20 février. — M. Boret a déclaré hier à une délégation parlementaire et aux Sociétés intéressées que la question de la reprise des courses ne pourrait être envisagée par le gouvernement qu'au lendemain de la signature des préliminaires de paix.

Tirages financiers

DU 20 FEVRIER

VILLE DE PARIS 1910 3 %

Le numéro 596,131 gagne 100,000 fr.
Le numéro 60,216 gagne 10,000 fr.
Les 58 numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

3,885	57,508	143,445	244,457	331,011	431,775	490,096
579,144	13,189	67,424	158,074	244,671	346,690	440,442
509,287	579,929	24,122	69,476	167,816	260,182	359,599
444,586	503,595	592,839	24,270	95,127	198,293	266,018
374,311	416,115	517,844	30,451	96,891	212,047	297,071
389,504	458,315	522,560	97,538	222,473	291,825	383,571
462,768	531,656	45,167	127,083	229,875	310,157	398,710
466,130	557,817	45,689	140,242	238,352	313,444	406,637
		480,536	566,310			

BORDEAUX

Il y a un an

22 FEVRIER 1918

Cherchant à mettre à couvert sa responsabilité dans le désastre russe dont il a été l'agent aux ordres de l'Allemagne, le gouvernement bolchevik lance un appel au peuple lui demandant d'organiser la résistance contre les Allemands qui poursuivent leur avance en Russie.

En France, arrestations relatives aux complots allemands pour l'organisation des grèves et du défaitisme.

Prise d'armes

Jeudi, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu, sur les allées de Tourny, une imposante prise d'armes, au cours de laquelle M. le général Bordeaux, commandant les 2e et 3e subdivisions, a remis 185 décorations : 1 cravate de commandeur de la Légion d'honneur, 7 croix d'officier, 27 croix de chevalier, 64 médailles militaires et 86 croix de guerre.

Dès deux heures, des détachements des 340e et 140e territoriaux, ainsi que du 4e bataillon de tirailleurs algériens, précédés de leurs drapeaux, se rangèrent sur les allées de Tourny, où une assistance nombreuse se massait déjà.

Au moment de l'arrivée du général Bordeaux, qu'accompagnait M. le lieutenant-colonel Roy, major de la garnison, les clairons sonnèrent aux champs.

Puis la musique militaire américaine joua la « Marseillaise ».

M. le général Bordeaux procéda alors, avec le cérémonial habituel, à la remise des décorations. Des acclamations saluèrent la lecture des belles citations qui les accompagnaient.

A la fin de cette cérémonie patriotique, qui se termina vers quatre heures et demie, les troupes défilèrent dans les rues de la ville pour regagner leurs casernements.

La fête de Washington à Bordeaux

Le samedi 22 février, les Américains de Bordeaux et des environs célébreront la fête nationale de leur fondateur, George Washington.

Les Knights of Columbus ont organisé un grand service religieux à la cathédrale de Saint-André, à dix heures du matin, semblable à celui qu'ils ont eu le jour du « Thanksgiving », au mois de novembre dernier.

Les officiants de la messe solennelle, célébrant, diacre, sous-diacre, prédicateur, seront des aumôniers de l'armée américaine.

Messe en musique avec le concours de la maîtrise de la primatiale et d'un chœur d'hommes sous la direction de M. G. Vigier, organiste de chœur.

Messe à deux voix de Boyer.

Sanctus de la messe de Salomé, par la maîtrise. Soli par M. de L...

Commissaires de police

Nous recevons le télégramme suivant :

« Paris, 20 février. — M. Pelatant, commissaire de police hors classe à Bordeaux, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, par application des dispositions de la loi du 9 juin 1853, à compter du 1er mars 1919. »

Nomination et promotion

M. Paul Dosmann, procureur de la République à Tonnerre (Yonne), vient d'être nommé aux mêmes fonctions à Poitiers.

Nous ne saurions oublier que depuis quatre années M. Paul Dosmann est notre concitoyen, et que, durant son séjour parmi nous, il s'est acquis à Bordeaux et dans notre région de multiples sympathies. Tous ceux qui le connaissent s'uniront donc à nous pour féliciter ce magistrat de son avancement.

Mobilisé le 2 août 1914, M. Paul Dosmann fut versé comme lieutenant au 15e dragons à Libourne. Appelé l'année suivante à Bordeaux, à l'état-major de la 18e région, puis promu capitaine, il fut placé à la tête d'importants services dans lesquels sa compétence judiciaire et administrative, son large esprit d'initiative, auxquels s'alliait une affabilité pleine de distinction, rendirent de précieux services.

Entouré de la haute estime de ses chefs et de la respectueuse affection de ses subordonnés, M. Paul Dosmann laissera à Bordeaux les souvenirs les meilleurs.

— Nous apprenons également avec plaisir la nomination au grade de chef de musique au 6e régiment d'infanterie de M. Paul Aka, sous-chef au même régiment. C'est la juste récompense de ses talents de musicien et aussi de son courage et de son dévouement pendant la guerre.

Blessé, titulaire de trois citations des plus élogieuses, décoré de la médaille militaire, M. Paul Aka, tout en faisant magnifiquement son devoir de soldat, n'en a pas moins continué à faire œuvre d'artiste délicat, car dès le mois de novembre 1914, il fut un des premiers organisateurs du théâtre sur le front. Il mérite d'être doublement félicité.

PRIOR

« Roy des Mousseux »
« Mousseux des Roys »
Adr. Priori-Nantes

Ravitaillement civil

Samedi 22 courant, la municipalité fera vendre des œufs mirés, des carottes, des pommes de terre et des topinambours sur les marchés ci-après : Capucins, Grand-Marché, Grands-Hommes, marché des Chartrons, marché de la place Saint-Martial et marché de la place Amédée-Larrieu.

Les heures de vente ne sont pas modifiées.

Les prix restent fixés : œufs mirés, 4 fr. 50 la douzaine; carottes, 0 fr. 70 le kilo; pommes de terre, 0 fr. 45 le kilo; topinambours, 0 fr. 45 le kilo. Il ne sera pas rendu de monnaie.

Ligue fraternelle des enfants de France

Nous rappelons que c'est samedi et dimanche qu'aura lieu dans les salons de l'hôtel de Bordeaux la grande vente de charité organisée par la Ligue fraternelle des enfants de France.

Concert, samedi 22, à trois heures, où on aura le plaisir d'entendre Mmes Jane Gony et Levallois, le lieutenant Arnold-S. Potter, le Chicago-Army Quintett et M. Henry Vermeil.

L'œuvre si intéressante de la Ligue des enfants de France a secouru quantité de petits réfugiés et elle espère que nos concitoyens voudront l'aider à porter assistance aux petits malheureux de notre ville.

Pour les prisonniers de guerre et les disparus

Le comité de la Fédération nationale des œuvres de recherches des disparus et des prisonniers va établir des listes comprenant les prisonniers non encore rapatriés ayant toujours correspondu avec leurs familles ou n'ayant écrit qu'une seule fois pour informer de leur capture.

Les familles sont priées d'indiquer les noms, prénoms, régiments, camps où ces prisonniers étaient détenus ou rattachés, et d'adresser ces renseignements à M. Lesigne, secrétaire général de la Fédération, 61, rue Lafayette, à Paris.

Pour les disparus, il est inutile de renouveler les demandes de recherches si elles ont déjà été passées aux œuvres suivantes : Croix-Rouge française, Union des Femmes de France, Nouvelles du Soldat, Union des Familles de Disparus, Union des Pères et Mères dont un fils est mort pour la patrie, Croix-Jaune, Union des Mères et Epouses de prisonniers, Secouristes français, Fédération des Associations du Midi et des principales villes de France, qui ont adhéré à la Fédération nationale indiquée plus haut, et ont ainsi centralisé les réclamations dont s'occupent les missions de recherches en pays ennemis.

A la dernière réunion, le vœu suivant a été émis : « Que les prisonniers de guerre allemands internés en France ne soient rendus à leur pays que lorsque l'Allemagne aura fait preuve, sous la responsabilité personnelle de tous les déclarants, que tous les prisonniers de guerre français et alliés ont été rendus à leur pays respectif et qu'aucun d'eux ne se trouve dans les prisons et les forteresses. »

Les familles ne seront complètement rassurées que si le gouvernement allemand est mis en demeure de faire cette preuve devant une commission composée des délégués alliés et des Etats neutres et des représentants de la Fédération.

Il en sera de même pour les pays alliés de l'Allemagne.

Association générale des étudiants de Bordeaux

42, rue du Maréchal-Joffre

Nous recevons la note suivante :

« L'Association, désireuse de reprendre ses traditions d'avant-guerre, mais soucieuse de respecter la période de transition que nous traversons, informe le public qu'elle ne donnera pas cette année le « Bal des étudiants ». Elle remplacera cette fête par une Revue qui ne le cédera en rien comme solennité au bal de jadis.

» Cette Revue à grand spectacle sera jouée au théâtre de l'Alhambra, le 4 mars 1919, en soirée, et présentera un caractère général, local et universitaire.

» Mesdames, préparez vos toilettes; et vous, messieurs, vos habits, et retenez vos places soit à l'Alhambra, soit à l'Association ! »

Les conséquences de la paix victorieuse

CONFERENCE DE M. JEAN HENNESSY

Ce sont de vastes problèmes qu'abordait M. Jean Hennessy, député, dans la conférence qu'il a faite mardi soir, à l'Athénée, sur « les Conséquences de la paix victorieuse et l'avenir des nations ».

Aussi n'avait-il pas pour but d'en découvrir la solution définitive, mais bien plutôt d'en exposer toutes les données et les idées directrices qui peuvent nous guider dans leur étude.

M. Jean Hennessy a rempli le rôle qu'il s'était ainsi assigné avec une éloquence sobre et un accent de conviction qui ont très favorablement impressionné son auditoire.

Il a montré d'abord l'insuffisance du seul arbitrage pour résoudre toutes les difficultés internationales.

Pour être durable et féconde, la Société future des nations doit se constituer sur le modèle d'une immense République fédérale, et l'orateur cite à ce propos la fameuse pensée de Proudhon dans son livre « le Principe fédératif » : « LX XXe siècle ouvrira l'ère des fédérations, ou l'humanité recommencera un purgatoire de mille ans. »

Dans cette Société des nations, il sera nécessaire d'établir un pouvoir législatif dont les attributions seront limitées de telle sorte qu'elles ne puissent empiéter sur la souveraineté nationale; un pouvoir judiciaire, chargé à la fois d'appliquer les lois internationales et de veiller à ce que l'Assemblée législative internationale n'outrepasse pas ses droits; enfin un pouvoir exécutif, dont les fonctions seront nettement déterminées.

M. Jean Hennessy conclut en rendant hommage au président Wilson, dont la généreuse initiative a fait se lever l'aube d'un monde nouveau.

Les vols

Un collet et un manchon en martre, d'une valeur de 1,800 fr., ont été volés jeudi, chez Mme Vodicka, commerçante en fourrures, 24, cours de l'Intendance. Les voleurs s'étaient introduits chez elle par effraction.

— Le même jour, des malfaiteurs ont pénétré dans les chambres de MM. Olivar, employé des postes, et Claverie, navigateur, 13, rue de la Bourse, et y ont soustrait un pardessus et un veston.

— Dans la nuit du 19 au 20, on a volé à Mlle Bigourdan, 99, boulevard Albert-Ier, sept poules et six lapins.

Renversé par une auto

Jeudi matin, le jeune Maurice Blandy, âgé de onze ans, demeurant 4, rue Cazaubon, traversait la rue Saint-Vincent-de-Paul, lorsqu'il fut renversé par une auto. Le chauffeur continua sa route en accélérant sa vitesse; mais on connaît le numéro de sa voiture.

Le jeune Blandy n'a d'ailleurs été que légèrement contusionné.

ATTENTION ! — Nous renouvelons que M. LEROY, de PARIS, le maître de l'art hermiaire, recevra lundi 24 févr., à BORDEAUX, hl des Pyrénées et des Négts, 12-14, r. St-Remi, les persnes atteintes de HERNIES et de CHUTES.

Le Chinois assassiné près de Bazas

Arrestation de l'assassin présumé

Le 12 février, le cadavre d'un Chinois, Uang-King-Chang, disparu depuis le dimanche 9, du camp d'aviation du Poteau, dans le Bazadais, était retrouvé dans un fourré situé à quelque trente mètres de la route Le Poteau-Maillas, à l'endroit dit « Le Billon ».

Le premier examen permit d'établir que le malheureux avait été frappé avec une sauvagerie inouïe à l'aide d'un bâton qui fut brisé dans la lutte et dont les morceaux furent trouvés ensanglantés. Les agresseurs s'étaient de plus servis d'un couteau pour perpétrer leur crime. On releva sur Uang-King-Chang plus de trente blessures. La tête de l'infortuné était horrible à voir, le nez écrasé, la boîte crânienne défoncée, la carotide tranchée. De plus, la victime avait deux doigts complètement sectionnés.

Le vol avait dû être le mobile du crime car le Chinois portait sur lui une somme d'environ 900 francs, qui n'a pas été retrouvée. De même deux bagues et sa montre en or furent enlevés par les agresseurs.

Mercredi, un transport de justice a eu lieu et il fut procédé à l'autopsie de la victime, dont les obsèques ont eu lieu jeudi à Captieux.

A la suite de l'enquête, M. Hébert, chef de la 7e brigade mobile, désigna pour rechercher les auteurs du meurtre le commissaire Richard et l'inspecteur Périvier.

Leurs recherches semblent avoir abouti et un compatriote de la victime, sur lequel pèsent les plus graves soupçons, a été mis en état d'arrestation.

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

SUD-ATLANTIQUE. — Les paquebots « Garonna » et « Swansea », venant de Buenos-Ayres à Bordeaux, sont partis de Montevideo le 15 février.

CHARGEURS-REUNIS. — Le vapeur « Amiral-Troude », venant de la Plata, de l'Uruguay, etc., est passé au large de Fernando-Noronha le 15 février, en route pour Dakar et Bordeaux.

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le paquebot « Figuig », courrier du Maroc, qui quittera Bordeaux jeudi soir, à destination de Casablanca, a embarqué 620 passagers, dont 170 de classes et 450 militaires rapatriés.

Ce navire emporte également un chargement de diverses marchandises.

La crue

Le bureau du port nous communique la note suivante :

La Réole. — Hauteur de la Garonne : le 19 février, à midi, 3 m. 95; le 20 février, à 8 heures, 4 m. 44.

LA TEMPÉRATURE

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Paris, 20 février. — Une zone de basse pression couvre tout l'ouest de l'Europe; un minimum persiste au sud de l'Irlande; on note 732mm à Blacksod; 736mm à Brest; 743mm à Paris; 754mm à Alger. Le vent est assez fort du sud sur la Manche; il est fort du sud-ouest sur nos côtes de l'Océan, modéré du sud-est en Provence. Les pluies sont générales sur l'ouest de l'Europe; en France, elles ont été abondantes du Nord-Ouest et le Sud-Est. On a recueilli 17mm d'eau à Cherbourg; 15mm à Nice; 12mm au Havre; 9mm à Rochefort; 8mm à Nantes et Limoges; 4mm à Belfort; 3mm à Arcachon; 2mm à Calais, Paris et Marseille. Ce matin, le temps est généralement couvert ou pluvieux; on signale du brouillard dans le Sud-Est. La température a monté dans toutes nos régions. Elle était ce matin à sept heures de 3° à Belfort; 4° à Strasbourg; 8° à Clermont-Ferrand, Toulouse et Paris; 9° à Brest, Calais et Bordeaux; 13° à Biarritz et Marseille; 16° à Alger.

En France, des pluies sont encore probables dans toutes les régions avec température notablement supérieure à la normale.

Observatoire de la Maison Larghi
Du 21 février.

Heures	Ther°	Baro°	Ciel	Vents
Minima de la nuit	8.0	»	»	»
8 heures du matin	8.0	760.0	Nuageux.	S.-O.
Midi	11.0	760.0	Pluvieux	Dito.
Maxima du jour	13.0	»	»	»

Chronique théâtrale

Théâtre-Français

LE BARBIER DE SEVILLE — LE PROPHETE

Le rôle de Rosine convient parfaitement à Mme Lowelly. Elle le joue avec intelligence, avec esprit, avec une grâce aimable et mutine; elle le chante très finement et excellemment dans les passages qui demandent l'emploi des vocalises, passages nombreux dans le rôle, auxquels cependant Mme Lowelly croit devoir ajouter quelques traits qui, nous semble-t-il, ne sont pas dans la partition. Mais combien de chanteuses avant Mme Lowelly ont fait de même. Toutes celles qui se sentaient sûres de l'agilité, de la souplesse, de l'aisance allée de leurs voix.

Le Figaro que présente M. Caruso est éminemment sympathique. Dès l'air du premier acte, le public est conquis. Il ne se demande pas si la voix du chanteur a toute l'ampleur voulue; il se dit seulement que cette voix est jolie, adroitement couduite, et le charme opère jusqu'à l'acte final.

M. Chardy interprèta dans les meilleures conditions de succès ce rôle du comte Almaviva, qui lui fut toujours favorable. M. Ricard tint plaisamment le rôle de Bartholo. M. Lapeyre est Basile même, on lui fit bisser les dernières phrases de l'air de la Calomnie.

Mme Lowelly, MM. Chardy et Caruso furent vivement applaudis dans l'intermède qui prend place, au troisième acte, à la leçon de chant.

Le ballet de « Lakmé » termina gentiment le spectacle.

En soirée, sixième représentation du « Prophète », qui, malgré quelques lacunes dans la mise en scène, continue à attirer le public grâce à l'interprétation de valeur qui lui est assurée, surtout par Mme Dalcia, M. Cazenave et Mme Panis.

C. P.

Gala Werther au Français

Vendredi 21 février avec Jacqueline ROYER, la belle artiste de l'Opéra et la rentrée du ténor René LAPELLETRIE, qui chantera le rôle de Werther, qui lui valut son engagement à l'Opéra-Comique.

Trianon-Théâtre

« LES BLEUS DE L'AMOUR ». — Tous les soirs, la plus exquise des comédies modernes, avec Jane Lobis, Simonne Joubert, L. Musset, Demanne, Guise, Vattel, etc.

Scala-Théâtre

« LA REVUE DE LA FEMME ». — Samedi, dernier jour du Concours de Beauté. Dimanche, en matinée et soirée, la Revue sera donnée avec toutes ses scènes hilarantes, ses nouveautés, ses finales et ses vedettes. — Location sans frais.

Alhambra-Théâtre

« HEP ! COCHER ! » revue de Fontenay (rue d'Alzon).

Fête de charité

Le gala du samedi 22 février, à l'Alhambra-Skating, à l'occasion de l'anniversaire de Washington et Lafayette, s'annonce comme devant remporter le plus grand et le plus légitime succès. Grand concert avec les meilleurs artistes des théâtres de Bordeaux, sauterie avec brillant orchestre, fleurs offertes aux dames, salle complètement décorée avec le meilleur goût. Dépôt de cartes maison Delmouly, rue Vital-Carles.

Alcazar-Théâtre

Samedi et dimanche, trois galas extraordinaires avec « GIGOLETTE », le drame le plus passionnant du théâtre. — Location au théâtre.

Concert de société

L'Amicale d'Arès donnera samedi soir un concert au Royal, 120, rue d'Arès, avec le concours de M. Terrius, Mlle Hydah, les danseurs Little Bobs, etc.

SPECTACLES

VENDREDI 21 FEVRIER

FRANÇAIS. — 8 h. 30 : « Werther ».
APOLLO. — 8 h. 30 : « Joséphine vendue par ses Sœurs ».
BOUFFES. — 2 h. 30 et 8 h. 30 : Music-Hall.
TRIANON. — 8 h. 45 : « Les Bleus de l'Amour ».
SCALA. — 8 h. 30 : « La Revue de la Femme ».
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : « Hep ! Cocher ! », revue.

ALHAMBRA
SUR LA SCÈNE
HEP ! ! cocher rue d'Alzon
Revue de Fontenay
A L'ÉCRAN
CHARLOT s'évade (3e épde)
TIH-MINH
la VOIX SUR le FIL (5e épde)
LES APPARENCES

CINÉ-THÉATRE ARÈS-JUDAICQUE
37, boulevard Président-Wilson, 37
En soirée : « MONTE-CRISTO », 3e époque. — « L'HEROINE DU COLORADO », 10e épisode. — « LUCIEN TRANSFUGE ». — Actualités, etc.

MODERN-CINEMA, place Picard
Vendredi, samedi et dimanche, soirée à 9 h. Exceptionnellement, et pour éviter de refuser du monde, comme chaque dimanche, vu la valeur du programme. Cette semaine et la semaine prochaine, deux matinées, à 2 h. et à 4 h. 30, bureau à 1 h. 15.
« TRIBEMARE », grand film d'actualité, avec les vedettes de « JUDEX ». « MASCAMOR » neuvième épisode. Comique, etc.

THÉATRE GIRONDIN, chemin de Pessac
Vendredi et samedi, à 8 h. 30 : « Déchéance », « Voix sur le Fil », 5e épis. Intermède chant.

Saint-Projet-Cinéma
« LES DEUX ORPHELINES » (deuxième et dernière partie), ainsi que les nouveaux épisodes de « TIH-MINH » et « LA VOIX SUR LE FIL » ont, comme on s'y attendait, attiré une grosse affluence. Il est rappelé que « LES DEUX ORPHELINES » seront projetées jusqu'à dimanche soir seulement.

Les Sports à Bordeaux

BOXE

DEMI-FINALES DES CHAMPIONNATS DE LA COTE D'ARGENT

Voici les résultats des demi-finales des championnats de boxe de la Côte d'Argent, qui se sont disputées jeudi soir au Wonderland Bordelais, rue des Frères-Bonie, devant une salle archicomble. Les combats étaient tous de trois rounds de deux minutes, gants de six onces :

Gaby Perreau (W. B.) bat Verrouil (W. B.) aux points.

Routis (C. A. B.) bat Espiault (C. A. B.) par forfait.

Autier bat Moustey (C. A. B.) par forfait.

Lipsez (C. A. B.) bat Camard (B. C.) après un joli combat tout à l'avantage du vainqueur.

Sermot (B. C.) bat Uxant (W. B.) aux points. Sermot, nettement supérieur, produit une excellente impression.

Lapierre (C. A. B.) bat Bizon (B. C. B.) aux points.

Combats hors série, dotés de prix spéciaux par le Wonderland, et disputés en six rounds de trois minutes :

René Racine (B. C.) et Autier (B. C.) font match nul. Les deux boxeurs, très près l'un de l'autre, ne peuvent marquer d'avantage.

Magnaudex (B. C. B.) bat Mongrué (B. C. B.) aux points. Rude empoignade, dans laquelle Magnaudex, très en progrès, marque un net avantage.

Ces deux combats, organisés à l'improviste avec des athlètes du Boxing-Club, ont complété la soirée, écourtée cette fois encore par les forfaits du Cercle Athlétique Bordelais.

LE WONDERLAND BORDELAIS A L'ALHAMBRA

Badoud contre Léonard

C'est dans le cadre de l'Alhambra que se disputeront, mercredi 26 courant, à huit heures vingt, les finales des Championnats officiels de la Côte d'argent. Ces finales, qui comprendront six combats, mettront aux prises les meilleurs boxeurs bordelais. Toujours soucieux de plaire aux nombreux sportsmen, le Wonderland bordelais a pu mettre sur pied le combat Badoud-Léonard, qui aura lieu à cette soirée. Badoud, champion d'Europe, qui paraîtra pour la première fois à Bordeaux, rencontrera, en un match de quinze rounds de trois minutes, le scientifique Léonard, vainqueur de Pluyette et de Balzac, et qui se trouve actuellement dans une forme splendide.

Location au Wonderland bordelais, 18, rue des Frères-Bonie.

FOOTBALL RUGBY

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MILITAIRES

La rencontre éliminatoire de dimanche prochain, qui se disputera sur le terrain du Stade bordelais, au Bouscat, entre l'équipe de la 18e section d'infirmiers et les Oiseaux de Cazaux, s'annonce sous les meilleurs auspices. Ces derniers, en pleine forme, ont battu, à Nantes, le Stade nantais. Les deux équipes étant bien près l'une de l'autre doivent fournir un joli jeu très agréable à suivre, qui attirera les amateurs du ballon ovale sur le ground de Sainte-Germaine.

CROSS-COUNTRY

CHAMPIONNAT MILITAIRE DE LA 18e REGION

Tous les coureurs du 144e d'infanterie sont convoqués pour 14 heures, dimanche, terrain du Stade bordelais (route du Médoc). Sont spécialement convoqués : Rivière frères, Eyrolles, Ducla, Cazaux, Lechaux, etc.

GRIPPE GRANULES des VOSGES

COMMUNICATIONS

OUVRIERS CUISINIERS. — Dimanche 23 février, de 9 à 10 heures du matin, au siège du Syndicat, 82, distribution des bons de solidarité aux familles de ses membres mobilisés.

COMMIS ET COMPTABLES DES DEUX SEXES DE LA GIRONDE. — Assemblée générale dimanche 23 février, à neuf heures du matin, à l'Athénée municipal, rue des Trois-Conils, 55.

Ordre du jour : Rapport moral, rapport financier, rapport sur la coopération, rapport sur la semaine anglaise, rapport sur le délai-congé, rapport sur les contrats collectifs et le chômage.

BOXING-CLUB BORDELAIS. — Dimanche Matin, à 10 heures, réunion de tous les boxeurs, au siège de la Société. Remise des plaquettes aux boxeurs qui ont combattu jeudi au Wonderland Bordelais.

Chemins de fer du Midi

La gare de Bordeaux-Saint-Jean (petite vitesse) informe les expéditeurs qu'elle acceptera, le lundi 24 février courant, les expéditions à destination du réseau du Midi seulement, inscrites dans le groupe II, du numéro 451 à 800.

Petite Correspondance

— M. C. 2652. — Au directeur de l'enregistrement du département où se trouvent les immeubles. (Décret du 10 mai 1918.)

— B. L. — Le taux est libre pour le moment.

ÉTAT CIVIL

DECES du 20 février

Mme Fontagné, 29 ans, rue Lafontaine, 18.
Mme Merle, 30 ans, chemin d'Arès, 46.
Jean Cazaux, 33 ans, r. Honoré-Tessier, 2.
Mme Labussière, 31 ans, rue Turenne, 185.
Blanche Perlguey, 45 ans, r. Ste-Catherine, 265.
Mme Delbouys, 47 ans, rue Lalande, 33.
Veuve Mons, 55 ans, rue Chantecrit, 39.
Mme Taravan, 56 ans, rue du Puits-Descazeaux, 10.
Laurent Lauba, 56 ans, rue de Patay, 32.
Jean Durruty, 57 ans, r. Emile-Lamothe, 14.
Mme Meyssan, 58 ans, rue Saint-Charles, 58.
Julien Barkey, 61 ans, r. Chai-des-Farines, 22.
Gracieuse Etcheçahar, 70 ans, 11, rue des Remparts.
Veuve Rapeau, 77 ans, rue Achard, 32.
Madeleine Bindé, 78 ans, rue Maubourguet, 29.
Veuve Lacave, 80 ans, rue de Talence, 19.
Mme Durey, 80 ans, chemin Richelieu.
Veuve Touret, 82 ans, rue de Fleurus, 1.
Veuve Grillet, 82 ans, rue Cheminade, 2.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Grollier, enfants; Mme veuve Blanc et ses enfants, M. et Mme J. Landreau et leurs enfants (de Caudéran), les familles Hourcastagné, Baubion, Larouturou (de Pau), prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Emile RIVES, née BLANC,

leur tante et grand'tante, qui auront lieu le samedi 22 février, en l'église de Sainte-Marie La Bastide.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de La Souys, 43, à neuf heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à dix heures.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Cenon.

Il ne sera